

d'une manière aussi vague le fonds de terre acquis par l'archevêque Renaud, tandis que l'on comprend aisément sa situation dans l'angle formé par le confluent du Garon et du Mornantet.

NOVALESIA (p. 11, note 5, p. 85 n° 6. et p. 182). — Cette dénomination ne peut s'appliquer à *Nuelles*, canton de l'Arbresle (Rhône). Cette localité portait en effet le nom de *Noellis* (1). Puis la pièce justificative n° 10 nous indique que *Noralesia* était situé non loin des bords de la Loire et dans le voisinage de Souternon : *Novalesiam et ecclesiam de Sartanne*. Enfin il est question, dans l'Obituaire, de donations faites à l'Eglise de Lyon par les seigneurs de Damas qui avaient de nombreuses possessions aux environs de Boën. Il faut donc placer Novalesia à *Nollieux*, canton de Saint-Germain-Laval (Loire), dont M. Guigue a restitué le nom seulement sous le vocable de *Novaliaco*, variante de *Novalesia* (p. 24, n° 1).

PISIEU (castrum de) (p. 34, note 9). — *Pizey*, commune de Larajasse (Rhône), et non *Pizey*, commune de Saint-Jean-d'Ardière. Le château de Pizey se trouve mentionné, en effet, dans le nécrologue de Gauzerand de Lavieu, qui vivait en 1173 et donna à l'Eglise de Lyon, entre autres droits, sa part des châteaux d'Iseron et de Pizey. Or jamais les Lavieu n'ont été possessionnés à Saint-Jean-d'Ardière, tandis que nous les voyons, à l'époque indiquée par l'Obituaire, établis à Pizey près de Larajasse, aussi bien qu'à Iseron, dans une foule de documents dont plusieurs ont été cités dans notre notice sur Pizey, publiée par la *Revue du Lyonnais*, au mois de juin 1864.

QUINCENAS (p. 137, note 6). — Ce nom ne peut désigner

(1) *Cartul. de Savigny*, ch. 946 et 947.